

État des produits et des charges

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES  
**UNIVERSITÉ RYERSON**

et rapport des vérificateurs indépendants

Période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2019

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Vaughan Metropolitan Centre  
100, New Park Place, bureau  
1400  
Vaughan (Ontario) L4K 0J3  
Canada  
Tél. 905-265-5900  
Télec. 905-265-6390

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'Université Ryerson et au ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

### Rapport sur la déclaration de vérification

#### *Opinion*

Nous avons vérifié l'État des produits et des charges du Centre des compétences futures de l'Université Ryerson (l'organisme) pour la période allant du 19 novembre 2018 au 31 mars 2019, qui démontre un excédent des produits sur les charges s'élevant à 11 971 117 \$. Notre vérification est accompagnée de notes complémentaires, y compris un sommaire des politiques comptables importantes (ci-après désigné « états financiers »).

À notre avis, les états financiers dont il est question au paragraphe précédent ont été préparés à tous égards conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière à l'article B – Dispositions financières de l'entente conclue entre l'organisme et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, le 7 décembre 2018, et l'entente modifiée signée le 26 mars 2019, et les dispositions relatives à la présentation de l'information financière en vigueur le 18 mars 2019.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons mené la vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « **Responsabilités des vérificateurs en ce qui concerne la vérification des états financiers** » du rapport des vérificateurs.

Nous sommes une entité indépendante de l'organisme qui fait l'objet de la vérification, conformément aux exigences éthiques pertinentes à la vérification des états financiers au Canada, et nous avons assumé d'autres responsabilités sur le plan éthique, conformément à ces exigences.

Nous croyons que les preuves d'audit obtenues sont suffisantes et appropriées pour servir de fondement à notre opinion.

#### *Observations – Référentiel d'information financière*

Nous avons attiré l'attention sur les notes complémentaires, qui décrivent le référentiel d'information financière applicable et le but des états financiers.

En conséquence, les états financiers peuvent ne pas convenir à un autre but.

Notre opinion n'a pas changé en raison de ces observations.

### ***Responsabilités de la direction relativement aux états financiers***

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux dispositions relatives à l'information financière à l'annexe B – Dispositions financières de l'entente entre l'organisme et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail conclue le 7 décembre 2018, et la modification de l'entente signée le 26 mars 2019 ainsi qu'aux dispositions relatives à l'information financière en vigueur le 18 mars 2019, et du contrôle interne que la direction considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers qui ne comportent pas d'anomalie financière, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilités des vérificateurs en ce qui concerne la vérification des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de présenter un rapport des vérificateurs qui comporte notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais il n'existe aucune garantie qu'une vérification menée conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours des anomalies significatives si elles existent.

Les anomalies significatives peuvent être causées par la fraude ou une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou en agrégat, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base des états financiers.

Au cours d'une vérification menée conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long du processus de vérification.

De plus, nous veillons à :

- déterminer et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et exécuter des procédures de vérification axées sur ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés afin d'appuyer notre opinion.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant de fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, de la contrefaçon, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou une dérogation au contrôle interne.

- obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent à la vérification de façon à concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, mais pas avec l'objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- évaluer la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère

raisonnable des estimations comptables ainsi que la divulgation de documents connexes par la direction.

- communiquer avec les personnes responsables de la gouvernance au sujet, entre autres choses, de la portée et du calendrier prévus pour la vérification ainsi que les conclusions significatives de la vérification, y compris toute déficience significative dans le contrôle interne que nous avons déterminée pendant la première période.

## **Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires**

Comme l'exigent les instructions communiquées par le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, nous avons indiqué que l'excédent des produits par rapport aux charges s'élève à 11 971 117 \$. Cet excédent est composé des éléments suivants qui ont été rapportés par l'organisme dans les états financiers :

- Les produits totalisent 22 426 922 \$ et comprennent les éléments suivants :
  - Montant reçu à titre de financement du ministère : 21 098 586 \$
  - Intérêts accumulés : 72 358 \$
  - Contribution en nature des institutions : 1 253 578 \$
  - Autres contributions en nature : 2 400 \$
- Les charges totalisent 10 455 805 \$ et comprennent les éléments suivants :
  - Total des dépenses administratives : 238 463 \$
  - Total des dépenses en capitaux : 911 \$
  - Total des dépenses directes : 8 960 453 \$
  - Total des contributions en nature : 1 255 978 \$

Comptables professionnels agréés, comptables publics agréés

Vaughan, Canada

27 juin 2019

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES  
**UNIVERSITÉ RYERSON**

État des produits et des charges

Période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2019

<b>Produits :</b>	
Financement reçu du ministère	21 098 586 \$
Intérêts reçus	72 358
Contributions en nature de l'institution	1 253 578
Autres contributions en nature	2 400
	22 426 922
<b>Charges :</b>	
Administration	238 463
Capitaux	911
<b>Directes :</b>	
Salaires des employés	408 496
Projet	2 157 048
Sous-projets	6 394 909
	8 960 453
<b>En nature :</b>	
Salaires des employés	197 009
Coûts indirects	1 056 569
Autres	2 400
	1 255 978
	10 455 805
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>11 971 117 \$</b>

Notes

L'État des produits et des charges du Centre des compétences futures (« les états financiers ») a été préparée conformément aux dispositions relatives à la communication de l'information financière figurant à l'annexe B – Dispositions financières de l'entente conclue entre l'organisme et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail conclue le 7 décembre 2018 et la modification de l'entente signée le 26 mars 2019 ainsi que les dispositions relatives à l'information financière en vigueur le 18 mars 2019.

Le but de ces états financiers pour l'organisme est de respecter ses obligations envers le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

En conséquence, les états financiers peuvent ne pas convenir à un autre but.